

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 3 avril 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/04/03-0/06****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200403-lmc100000020404-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 06/04/2020

Réception Préfet : 06/04/2020

Publication RAAD : 06/04/2020

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Délégation de compétences au Président du Conseil départemental

Par délibérations n° 0/05 et n° 0/07 du 13 juillet 2018 et n° 7/02 du 19 décembre 2019, le Conseil départemental a délégué au Président des compétences qu'il exerce par voie de décisions et dont il rend compte à l'occasion de chacune des séances du Conseil départemental.

En sus de ces compétences déléguées, dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le Président du Conseil départemental dispose également de la faculté de prendre des décisions dans des champs de compétences complémentaires durant la période d'état d'urgence sanitaire.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, notamment dans son article 1,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/05 en date du 13 juillet 2018 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental. Action contentieuse, dispositions générales, marchés publics, droit de préemption, FSL,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/07 en date du 13 juillet 2018 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental en matière de placements,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/02 en date du 19 décembre 2019 relative à la délégation de compétences au Président du Conseil départemental pour les opérations financières en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 :** Que dans le cadre des loi et ordonnance susvisées, en complément des délégations que le Conseil départemental lui a précédemment accordées, le Président du Conseil départemental dispose également de la capacité de prendre des décisions aux fins de :

- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- Procéder au dépôt de toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du Département ;
- Procéder à l'attribution des subventions aux associations ;
- De garantir les emprunts.

**Article 2 :** Que conformément aux textes susvisés, le Conseil départemental sera tenu régulièrement informé des décisions prises par le Président dans le cadre de ces délégations.

**Article 3 :** Que la présente délibération s'applique durant la période de l'état d'urgence sanitaire telle que déterminée par la loi.

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS : (2)

M. Pierre BACQUE  
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne